

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.437 Vœu relatif à l'ouverture de la liste complémentaire du CRPE.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'à l'issue du Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) en 2018, 97 candidats figurent sur la liste complémentaire ;

Considérant que des demandes de temps partiel et de mise en disponibilité ont été refusés pour la première fois pour l'année 2018-2019 à certain·e·s enseignant·e·s dans le souci de couvrir les besoins des écoles à Paris, attestant de la tension sur les effectifs d'enseignant·e·s titulaires ;

Considérant que l'an passé, l'Académie de Paris a eu recours à des personnels contractuels pour pallier le manque d'enseignant·e·s titulaires dans les écoles parisiennes ;

Considérant que les personnels contractuels ne disposent pas de la même formation que les enseignant·e·s titulaires ;

Considérant que le recrutement de personnels sous statut dans la fonction publique est une garantie d'égalité d'accès aux services publics pour les usager·es et d'indépendance des fonctionnaires ;

Considérant qu'il est possible d'ouvrir la liste complémentaire du CRPE 2018 afin de recruter des enseignant·e·s sous statut qui pourront justifier d'un certain niveau de qualification et de formation, et ce dans l'intérêt des élèves et du service public national d'éducation ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Fanny Gaillanne et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la Maire de Paris plaide auprès du Ministre de l'Éducation nationale afin qu'il ouvre la liste complémentaire du CRPE à Paris pour permettre le recrutement d'enseignant·e·s sous statut de la fonction publique.